

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation Générales et des Elections

Tél : 04.50.33.60.07

**Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'Association N° 0741015247**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Préfet de la Haute-Savoie
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

donne récépissé à **M. Alain PAUVERT, Président(e)**

demeurant **3, impasse des Glières
74960 MEYTHET**

d'une déclaration en date du **1er avril 2008**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ARRASSAGHAT

dont le siège social est situé **3, Impasse des Glières
74960 MEYTHET**

Annecy, le 1er avril 2008

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Chef de Bureau



Michèle ASSOUS

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.